



## Déclaration intersyndicale CSAL 9 février 2023

Monsieur le Président,

Vous l'aurez sans doute remarqué. Les représentants du personnel du SRE sont aujourd'hui accompagnés, pour cette première séance du CSAL de notre service, par un certain nombre de collègues qui ont souhaité par leur présence donner un relief particulier à la présente déclaration.

Lors de vos vœux aux agents, du moins lors de l'exercice nantais, vous avez estimé que le projet de réforme des retraites actuellement en débat aurait vocation à s'appliquer dans la mesure où un consensus existerait autour de lui. Dans un premier temps, nous avons naïvement pensé qu'il s'agissait pour le moins d'une confusion de votre part entre majorité parlementaire (par ailleurs fort incertaine) et consensus. Rétrospectivement, nous devons nous rendre à l'évidence et mettre à votre crédit ce propos (fût-ce, comme l'on, dit désormais, « *à l'insu de votre plein gré* »), car force est de constater que ce projet fait effectivement consensus mais contre lui, comme en témoignent à la fois un front syndical unanime à en demander le retrait, ainsi que les manifestations monstres (qui vont se poursuivre dès ce samedi 11 février) et la totalité des enquêtes d'opinion qui, semaine après semaine, attestent d'un rejet croissant et définitif.

Trois qualificatifs définissent au mieux la nature du projet porté par le gouvernement. Injustifié, inique, inefficace.

Injustifié, car la situation à court terme des régimes ne nécessite en aucun cas le traitement de choc que le gouvernement veut infliger aux salariés et pensionnés

Inique, car il fait porter les efforts les plus drastiques sur les populations les

plus fragiles, les carrières discontinues ou hachées, les salarié-e-s à temps partiel, les emplois les plus pénibles, les perspectives de retraite les plus modestes, car les mesures censées apporter une once de touche sociale à ces reculs massifs des droits sont au mieux marginales et au pire, comme l'illustre la communication chaotique du gouvernement sur les 1200 euros, d'une imprécision manifeste. Nous ne manquerons pas de rappeler à cette instance composée pour partie de connaisseurs de la matière retraite qu'il ne s'agit là que de la reprise en mode dégradé de l'article 4 de la loi Fillon d'août 2003 visant une pension minimale à 85 % du SMIC à l'horizon...2008 !

Inefficace car l'obsession du gouvernement se refusant à toute autre piste de financement que celle financée par les salariés eux mêmes rendra sans doute « nécessaire » une nouvelle réforme paramétrique régressive à l'horizon 2030.

L'intersyndicale CFDT FO CGT du SRE s'inscrit pleinement dans les journées de grèves et de manifestations organisées par le front syndical. Elle ne s'interdira, au sein du SRE aucune initiative relayant notre demande unanime de retrait de ce projet.

Nous n'attendons évidemment pas de ce CSAL un débat sur le fond de cette réforme. Nous savons que ce n'est pas le lieu. Pour autant, nous avons noté la célérité avec laquelle l'Intranet du service a cru bon de relayer les deux documents de propagande gouvernementale (celui à portée général et celui relatif aux régimes de la fonction publique) avec une réactivité dont les représentants du personnel n'oseraient rêver lorsqu'ils posent une question à la Direction ou au secrétariat général !

Nous avons également, comme de très nombreux fonctionnaires, été profondément choqués par le message envoyé par le ministre en charge de la fonction publique aux adresses des agents (selon les éléments dont nous disposons, ces adresses ont été collectées via l'Ensap). Au delà du fond des propos tenus par ce ministre, il nous apparaît déontologiquement inacceptable d'utiliser cet outil, sans aucun accord des intéressés, pour polluer les boîtes mail des personnels à des fins de propagande, en s'exonérant des règles auxquelles sont assujetties, par exemple, les organisations syndicales lorsqu'elles s'adressent aux personnels.

De ce point de vue, nous demandons à la Direction du SRE qu'un droit de réponse des organisations syndicales soit publié sur l'Intranet du service et qu'une protestation soit remontée quant à l'utilisation d'un produit auquel le SRE a largement contribué pour des motifs sans rapport avec ses fonctions.

Monsieur le Président,

Nos collègues ici présents vont écouter avec attention votre réponse sur ces derniers aspects de notre interpellation. Par la suite, les travaux de ce CSAL vont pouvoir reprendre une forme plus traditionnelle. Pour autant, la reprise de ce « *business as usual* » ne vaut aucun quitus quant à la situation sociale décrite par la première partie de cette déclaration. Les personnels du SRE qui ont largement voté à près de 75 % malgré une procédure de vote des plus dissuasives pour les organisations syndicales ici présentes restent hostiles à ce projet et aux pratiques que nous venons de dénoncer. Les représentants syndicaux CFDT FO et CGT du SRE continueront leur action pour transformer cette hostilité en mobilisation.

Nous vous remercions de publier in extenso la présente déclaration à l'occasion du compte rendu du CSAL qui sera effectué via SPI.